

VOD : La clause bénéficiaire démembrée

Niveau : Pratique courante

Durée : 0,13 jour(s) soit 1,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit de la famille et la gestion de patrimoine

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Cerner les situations où la clause bénéficiaire démembrée est pertinente
- Maîtriser ses effets lors du dénouement en droit civil et en droit fiscal
- Maîtriser la rédaction de telles clauses

Découvrez cette vidéo : "La clause bénéficiaire démembrée"

Durée : 1 h

Focus sur la clause bénéficiaire démembrée des contrats d'assurance vie dans une optique de transmission patrimoniale.

Contenu :

Les aspects de droit civil de la clause bénéficiaire démembrée

- Les modalités de sortie de la clause bénéficiaire démembrée
 - La sortie en capital (quasi-usufruit ou obligation d'emploi des fonds) ;
 - La sortie en rente viagère ;
 - La sortie par remise des titres
- Les incidences du dénouement de la clause bénéficiaire démembrée sur le régime matrimonial du souscripteur
- Conseils rédactionnels
 - La question de la caution et de l'emploi des fonds démembrés ;

Page 1 sur 2

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- La question du prédecès de l'usufruitier

Les aspects de droit fiscal de la clause bénéficiaire démembrée

- Lorsque les capitaux-décès relèvent de l'article 990 I du CGI
- Lorsque les capitaux-décès relèvent de l'article 757 B du CGI

Modalités pédagogiques

Type de formation : Formation en ligne

Modalités d'exécutions et techniques

Mise à disposition de la vidéo sur votre espace

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Conditions générales de location

Une fois le paiement validé, accédez à votre vidéo pendant 14 jours dans votre espace personnel : onglet "Location de vidéos"